

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **du 31 MAI 2013**

L'an deux mille treize, le 31 mai à 20 h.30, le Conseil Municipal de la commune de CHOUZY-sur-CISSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 27 mai 2013

**Présents** : MM. MINOIS, BLONDET, BRISSON, EMERIAU, HOUDAS, BRUNEAU, GUYARD, HORBOWA  
Mmes LECANTE, BESNARD, CARITA, COURVOISIER, GACOIN, MARECHAL,

**Absent excusé** : M. SAVAUX

**Absents excusés ayant donné procuration** : Mmes PASQUIER, RYGIERT et M. COURCHAY

**Secrétaire de séance** : Monsieur BLONDET

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Etat Civil : trois naissances, aucun mariage et aucun décès,
- Evènements du mois de mai :
  - Le 6 mai, les nouveaux vestiaires du stade ont été inaugurés,
  - Le 27 mai, une réunion entre les représentants de l'Association Sportive Chouzy/Onzain (ASCO), du Collège d'Onzain et des mairies de Chouzy-sur-Cisse et Onzain a eu lieu. Pour la continuité de la section sport, le collège d'Onzain souhaite avec les dirigeants de l'ASCO la construction d'un terrain stabilisé en supplément des terrains de football mis à disposition par les municipalités précitées.
- Manifestations à venir :
  - Le 8 juin : le Comité des fêtes organise une manifestation sur toute la journée (Calci Fête) avec diverses animations dont une brocante, un méchoui et un concert. La route du Tertre sera fermée à cette occasion.
  - Le 14 juillet : L'organisation de la journée est terminée. Le bal sera organisé pour la première fois en extérieur sur le parking des marronniers bitumé.
  - Le 8 septembre : la fête des associations se déroulera avec les animations habituelles.
- Jumelage : Monsieur ALBERGHETTI, Président de la Fédération de Jumelage Franco Italienne, propose le village de Cordovado (village proche de Venise avec plus de 2 000 habitants). Le maire et des représentants du comité de jumelage sont invités à s'y rendre au mois de septembre. Ce sera l'occasion de rencontrer les membres du comité de jumelage et de la municipalité de ce village pour signer un pré-accord. La signature officielle pourrait avoir lieu en mars 2014.
- Achat de véhicules : le renouvellement du parc automobile de la mairie a commencé avec l'achat d'un véhicule utilitaire pour les services techniques, la recherche d'un véhicule de tourisme pour les autres services en cours.
- Travaux :
  - Le fleurissement de printemps est terminé,
  - La rénovation de l'appartement rue du moulin a été menée à son terme.
  - Le bassin de régulation d'eau du Vau est fini.
  - La pose de l'abri pique nique au plan d'eau est terminé. Il est à la disposition de tous.
  - Le parking des marronniers sera en chantier dès le 3 juin prochain avec la société EUROVIA. Il sera achevé pour le bal du 14 juillet.

- Deux postes de comptage ont été mis en place pour vérifier (allée de Coulanges et allée de Saint Lubin) pour vérifier l'importance du trafic sur ces voies.
- Election municipale : la réglementation pour les communes de plus de 1 000 habitants a été modifiée. Le scrutin de liste avec la parité totale devra être respectée et appliquée. Ainsi, tout nom rayé, toute rature, tout rajout entraînera la nullité du bulletin.
- Local municipal : Monsieur HORBOWA Dimitri. a donné son congé du local communal rue du moulin pour la fin de l'année 2013. Monsieur le Maire propose de débattre ultérieurement du devenir de ce bâtiment.
- Rythmes scolaires :  
Monsieur Minois, rappelle que lors de la rencontre du conseil d'école élargi, chargé de définir les horaires de l'école : les discussions se sont faites en fonction des seules propositions municipales. Il rappelle par ailleurs que les modalités de mise en place des différents ateliers sont actuellement à l'étude en partenariat avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves.
- Les travaux de renforcement des berges de la Cisse en amont du Moulin Neuf débuteront en septembre 2013. Les riverains de la Cisse ont l'obligation d'entretenir les berges.
- Les différents délégués aux commissions de la Communauté d'Agglomération de BLOIS font le résumé des commissions auxquelles ils ont assisté.

## **I. AFFAIRES GENERALES**

### **1.1. Banque alimentaire : compétence communale**

Cette compétence n'est pas prise en charge par Agglopolys malgré le transfert de la compétence du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Monsieur Minois propose aux membres du conseil municipal le maintien de ce service de proximité par la commune pour que certains puissent en bénéficier.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le maintien du service de la banque alimentaire dans le cadre municipal.

### **1.2. Mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des dossiers d'urbanisme**

Vu la circulaire du 4 mai 2012 du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement précisant les missions de la Direction Départementale des Territoires (DDT) en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme,

Vu le courrier du 4 janvier 2013 émanant du Préfet de Loir-et-Cher confirmant et précisant les termes du plan d'actions établi par la DDT,

Monsieur Minois soumet aux conseillers municipaux la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme. Il laisse la parole à Monsieur Blondet, adjoint en charge de l'urbanisme.

Celui-ci fait part des évolutions :

- La DDT conserve l'instruction des dossiers à enjeu (projets économique, d'énergie renouvelable, lotissement, logements sociaux, ...),
- La municipalité aura l'instruction des dossiers à moindre enjeu tel les Certificats d'Urbanisme (CUa), de certains Permis de Construire (PC habitation)...

Mais également des craintes :

- la responsabilité de la commune est engagée lorsque le dossier est accordé tacitement c'est-à-dire sans instruction par la DDT (Direction Départementale des Territoires) si le délai légal est écoulé,
- de plus, l'instruction des dossiers pour les petites communes au regard de la compétence technique d'urbanisme est difficile à maîtriser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son adjoint à signer la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'Application du Droit des Sols (ADS).

### **1.3. Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur Brisson, adjoint au maire en charge de la sécurité informe que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) intégrant les remarques de la DDT est accordé par celle-ci et qu'il est consultable sur internet. Il sollicite la signature du conseil municipal pour la mise en application de ce plan.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer l'arrêté concrétisant l'engagement d'application du PCS par la commune.

## **II. AFFAIRES FINANCIERES**

### **2.1. Choix de l'entreprise pour le marché public voirie 2013**

Attribution du marché « voirie »

La commission d'appel d'offre s'est réunie le vendredi 31 mai à 15h pour examiner les offres du marché public de « voirie 2013 ». Dix entreprises ont consulté ce marché de travaux, quatre ont déposé un dossier et fait des offres. Après analyse de ces dernières, la commission a proposé une synthèse au conseil municipal de ce vendredi 31 mai.

Le conseil municipal après s'être fait présenter les différentes offres et après en avoir délibéré, a attribué à l'unanimité, le marché public « travaux de voirie 2013 » à l'entreprise COLAS pour un montant de **196 626,32 € TTC**.

Ces travaux concernent les voies suivantes :

- Avenue des Beaumonts
- Chemin du stade
- Chemin de la Griffonnière
- Rue de l'abreuvoir
- Rue du Moulin
- Rue de la hollande
- Chemin des vallées
- Carrefour avenue des platanes et rue d'Auteuil
- Route du tertre

### **2.2. Choix de l'entreprise suite étude insonorisation du réfectoire**

Monsieur Emeriau, maire adjoint en charge des finances, informe le conseil municipal que 3 entreprises ont répondu pour les travaux d'insonorisation du réfectoire suite à l'étude qui a été faite par l'entreprise ENVITEC. L'objectif est de descendre de 85 décibels (moyenne sur un temps donné) à 70 décibels au moment le plus fort.

- ISOPLAQUE pour un montant de 7 628.09 € TTC
- PLAFETECH pour un montant de 7027.70 € TTC
- TOUT TRAVAUX pour un montant de 10 202.74 € TTC

A l'unanimité, le conseil municipal décide de confier les travaux d'insonorisation du réfectoire à l'entreprise (la moins disante) PLAFETECH pour un montant de **7 027,70 € TTC** et autorise Monsieur le Maire ou son adjoint à signer le devis.

Il décide par ailleurs de remettre en état l'éclairage du réfectoire (version encastrée) pour un montant maximum de 3.700,00 € TTC.

### **2.3. Choix de l'entreprise pour la transformation de la cantine en SELF (Cuisine et SELF-SERVICE)**

Monsieur BLONDET et Madame LECANTE informent que la transformation de la cantine en SELF-SERVICE nécessite des travaux en aménagement de la salle de restauration mais également en cuisine.

- Aménagement de la salle de restaurant en SELF SERVICE :  
Madame LECANTE a contacté deux entreprises :

- FRICOM pour un montant de 30 059,78 € TTC
- BENARD pour un montant de 24 667,50 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de confier les travaux de la cantine en SELF SERVICE à l'entreprise (la moins disante) BENARD pour un montant de **24 667.50 €** et autorise Monsieur le Maire ou son adjoint à signer le devis.

- Aménagement de la cuisine :

Madame LECANTE a contacté deux entreprises :

- FRICOM pour un montant de 11 748,54 € TTC
- BENARD pour un montant de 10 429,12 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de confier les travaux de la cuisine à l'entreprise (la moins disante) BENARD pour un montant de **10 429.12 € TTC** et autorise Monsieur le Maire ou son adjoint à signer le devis.

#### **2.4. Choix de l'entreprise pour le désherbage communal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires est très stricte et contraignante et qu'il souhaite confier le traitement chimique actuellement utilisé à une entreprise privée. Aussi plusieurs entreprises ont été consultées :

Il a fait appel à plusieurs entreprises pour le traitement chimique :

- ETS BOURDIN pour un montant de 8 587,28 € TTC
- Entreprise Adaptée des ATELIERS du GRAIN d'OR pour un montant de 17 521,70 € TTC
- PRIEUR PAYSAGISTE pour un montant de 5 382,00 € TTC

A l'unanimité, le conseil municipal décide de confier les travaux de désherbage à l'entreprise (la moins disante) PRIEUR PAYSAGISTE pour un montant de **5 382,00 € TTC** et autorise Monsieur le Maire ou son adjoint à signer le devis.

#### **2.5. Achat barnums**

Monsieur Houdas, adjoint au maire en charge des manifestations suggère l'achat par la commune de 3 barnums et de 40 bancs.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, l'achat de 3 barnums complets et de 40 bancs pour la somme de **4 182 € TTC**. Une convention entre la mairie et le Comité des fêtes sera signée pour la gestion de ce matériel. Les barnums seront mis à disposition de toutes les associations communales gratuitement lorsqu'elles organiseront des manifestations.

#### **2.6. Contrat entretien micro-station au stade**

Monsieur Minois soumet la signature d'un contrat d'entretien pour la micro station située derrière le stade avec la société AVENECO pour un montant de 400 € TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de signer pour une durée de 3 ans un contrat d'entretien de la micro station située derrière le stade avec la société AVENECO pour un montant de **400 € TTC**.

#### **2.7. Repas seniors 11 novembre 2013**

Madame Lecante, adjointe au maire en charge des affaires scolaires et sociales propose pour le repas du 11 novembre de choisir l'Abeille Royale comme prestataire, cette société étant la seule à avoir candidaté.

Le conseil municipal décide de confier la confection du repas du 11 novembre à la société « Abeille Royale » pour un menu à **34,70 € TTC** par personne.

#### **2.8. Animation repas des seniors le 11 novembre 2013**

Pour animer le repas du 11 novembre 2013, Madame Lecante suggère de reprendre « Duo Chansons Françaises ». La prestation est de 436 € TTC.

A l'unanimité de ces membres, le conseil municipal choisit de confier l'animation du 11 novembre 2013 à Monsieur Roussineau, représentant de « Duo Chansons Françaises » pour la somme de **436 € TTC**.

### **III. AFFAIRES SCOLAIRES**

#### **3.1. Comptes rendus**

Madame Lecante, adjointe au maire en charge de la commission scolaire fait état du compte rendu de la réunion de la commission scolaire élargie aux parents d'élèves.

### **IV. QUESTIONS DIVERSES**

#### **4.1. Demande pour personnel aux écoles (CDDP)**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, Monsieur Minois demande l'autorisation de signer une convention avec le CDDP pour la mise à disposition de documents. De plus, il propose au conseil municipal d'offrir l'abonnement au service de la médiathèque d'Agglopolys /BLOIS pour les agents municipaux en charge d'ateliers.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte d'abonner pour 25 € les agents en charge d'atelier pour la rentrée de septembre 2013.

#### **4.2. Commémoration guerre d'Algérie aux dates anniversaires (2 célébrations)**

Monsieur Minois rappelle que depuis cette année l'Etat reconnaît deux dates commémoratives pour la guerre d'Algérie. Après en avoir discuté, le conseil municipal décide de reporter sa décision sur les modalités à mettre en place pour la commémoration de cette guerre lors d'une prochaine séance.

*La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au :*

**Vendredi 28 juin 2013 à 20h30**

Avec la présence de représentants de L'Association Sportive Chouzy/Onzain qui souhaite présenter le projet de leur club.

**Le Maire,  
Jean-Philippe MINOIS**